



Association française
pour l'hydrogène et
les piles à combustible

Métropole Aix Marseille Provence
BP 48014
13567 Marseille cedex 02

Paris, le 21 janvier 2020

Nos Réf. AFHYPAC / COT 2020 / PM-117

Société ou organisme : Métropole Aix Marseille Provence

COTISATIONS 2020

PERSONNES MORALES

APPEL DE COTISATION

<u>Quantité</u>	<u>Description</u>	<u>Montant en €</u>
1	COTISATION AFHYPAC 2020	
	Montant Hors Taxes	2 000,00€
	T.V.A. (20,0%)	400,00€
	TOTAL T.T.C.	2 400,00€

Règlement :

par chèque
à l'ordre d'AFHYPAC

ou par virement au compte :
Société Générale - Agence Paris Croix Rouge
Code banque : 30003 - Code Guichet : 03052
N°cpte : 00050510561 - Clé RIB : 21
IBAN FR76 3000 3030 5200 0505 1056 121
BIC SOGEFRPP

Association Française pour l'Hydrogène et les Piles à Combustible (AFHYPAC)

28 rue Saint Dominique, 75007 Paris

Tel : 01 44 11 10 04 – E-mail : info@afhypac.org – Web : www.afhypac.org

N° SIRET : 419 636 303 000 10 – N° TVA : FR 47419636303

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020